

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 novembre 2022

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes ETCHART, GRAUX, LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE et SALEFRANQUE

17-11-2022-02

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Date de convocation le 14/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 2
Votants : 13

Avait donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU pouvoir à M. HILLOOU
M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

Étaient absentes excusées : Mme BAZIARD
Mme CAZENAVE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS 02 2022 BUDGET PRINCIPAL

La commune a lancé son schéma pluvial cette année, les crédits pour payer les études sont insuffisants il convient de compléter. D'autre part par délibération du 22 septembre 2022, la commune a approuvé le principe de reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Lacq Orthez. Les crédits doivent être prévus.

Le Maire propose la décision modificative suivante pour passer les écritures :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement	20 000,00		
2031 (20) : Frais d'études	20 000,00		
2111 (21) : Terrains nus	-20 000,00		
2313 (23) : Constructions	-20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte la présente décision modificative

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 064-216403964-20221121-17_11_2022_02-DE